

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL75

présenté par
M. Fourage, rapporteur

ARTICLE 37

A la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« des élections mentionnées au premier »,

les mots :

« du renouvellement général mentionné au second ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.